

Registre de Commerce et des Sociétés

B180859 - L150051763

déposé le 23/03/2015

«Opus - Chartered Issuances S.A.»

Société Anonyme

9B, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg section B numéro 180.859

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

POUR MENTION aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

«Opus - Chartered Issuances S.A.»

Société Anonyme

9B, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg section B numéro 180.859

Constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928 du 20 novembre 2013.

MODIFICATION

Date	Notaire	Publication
30-12-2014	H. HELLINCKX	C n° 664 du 11-03-2015

STATUTS COORDONNES

Au 30 décembre 2014

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of **Opus - Chartered Issuances S.A.** (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Management Board of the Company (the Management Board).

Where the Management Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 27 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, bonds, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Compartments. In accordance with the Securitisation Act 2004, the Management Board is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Subject to paragraph 4 of this Article 5 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Management Board may allocate such assets to one or several other compartments or to the general estate of the Company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment, shall be allocated to the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments, unless the Management Board has explicitly allocated such claims to specific

Compartments, on another basis, or in another manner as the Management Board may deem more appropriate.

The Management Board or their delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

The liquidation of a compartment is decided by the Management Board.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 27 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred on the general meeting of shareholders. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as

may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg and Germany, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Management Board composed of at least three members - who need not be shareholders of the Company - out of which two needs to be A director and one needs to be B Director. In all instances the Management Board shall be composed of a majority of A directors. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The members of the Management Board shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of members, their remuneration and the term of their office. A member of the Management Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a member because of death, retirement or otherwise, the remaining members may elect, by a majority vote, a

member to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 13. Meetings of the Management Board. The Management Board shall appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Management Board shall meet upon call by the chairman or any two members, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Management Board.

No such written notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Management Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another member as his or her proxy.

Any member may participate in a meeting of the Management Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's members is present or represented at a meeting of the Management Board and that there is a majority of A directors present to such Management Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the members by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each

and every members (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Management Board. The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the chairman of the Management Board who presided at such meeting or by any two members of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any members of the Management Board of the Company.

Art. 15. Powers of the Management Board. The Management Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in such manner as the Management Board deems appropriate. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company or the Supervisory Board (as defined hereinafter) fall within the competence of the Management Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Management Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Management Board as managing member of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Management Board is also authorised to appoint a person, either member or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two members of the Management Board which includes at least a A Director or the joint signatures or single signature of any persons - including a single B director - to whom such signatory power has been granted by the Management Board, but only within the limits of such power, which shall for sake of clarity only be limited to execution of documents or orders in relation to transactions duly approved by a Management Board.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members or officers of the Company is interested in, or is a member, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member or officer of the Company who serves as member of the Management Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from

considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Management Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member shall make known to the Management Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 19. Supervisory Board. The supervisory board (the Supervisory Board) shall consist of between one (1) to three (3) members appointed by the general meeting of shareholder for a joint term of up to six years renewable.

Art. 20. Meetings of the Supervisory Board. The elected members of the Supervisory Board proposed for election by the general meeting of the shareholders shall at all times be entitled to choose among themselves the Chairman of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall hold its meetings as frequently as needed.

Art. 21. Resolutions of the Supervisory Board. For Supervisory Board resolutions to be valid, all Supervisory Board members must be invited in writing prior to the date designated for such meeting and a majority of the members must be present at the meeting. The Supervisory Board meetings may also be validly held without being formally convened in the event that all Supervisory Board members are present at such meeting and none of them objected against holding such meeting or any matters on the agenda.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office.

The Supervisory Board shall adopt resolutions by an absolute majority of votes of the Supervisory Board members present or represented at such meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote.

Members of the Supervisory Board participating in a meeting of the Supervisory Board by visual conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Every meeting of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate

documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 22. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall exercise permanent supervision of the management of the Company by the Management Board without interfering in that management.

Art. 23. Approved Independent External Auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more approved independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Management Board.

The approved independent external auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Supervision Commission of the Financial Sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

The Management Board will determine their remuneration and the term of their office.

The approved independent external auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 24. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 25. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euros or any other currency selected by the Management Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Management Board. The Management Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 27. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 28. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de **Opus - Chartered Issuances S.A.** (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le Directoire).

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 27 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, obligations, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres

précités ou y relatifs et (iii) la possession de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle peut aussi procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur La Titrisation 2004, le Directoire peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Art. 5. Compartiments. En conformité avec la Loi sur la Titrisation de 2004, le Directoire est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société.

Sous réserve du paragraphe 4 de cet Article 5 ci-dessous, tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont

nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec un compartiment déterminé et à la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des autres créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts, ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, il subsiste des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Directoire pourra allouer ces actifs à des compartiments spécifiques ou à l'actif général de la Société.

Les créances qui ne sont pas nées en relation d'un compartiment, opération ou liquidation d'un compartiment spécifique, seront allouées aux compartiments de la Sociétés sur une base pro rata des actifs de la Société à moins que le Directoire ne décide spécifiquement d'allouer de telles créances sur une autre base ou d'une autre manière telle que le Directoire pourrait le juger approprié.

Le Directoire ou ses délégués établira et maintiendra des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

La liquidation d'un compartiment est décidée par le Directoire.

Art. 6. Capital. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 27 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale des actionnaires est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment

convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Directoire comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société parmi lesquels deux devront être un Administrateur A et un devra être un Administrateur B. En toutes circonstances le Directoire sera composé d'une majorité d'Administrateurs A. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les membres du Directoire seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre de membres, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste de membre pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les membres restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 13. Réunion du Directoire. Le Directoire doit nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Directoire seront convoquées par le président du Directoire ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Directoire sera donné à tous les membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire de la Société sont présents ou représentés lors du Directoire et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Directoire se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Directoire ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Directoire et qu'il y ait une majorité d'Administrateurs A présents à une telle réunion du Directoire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Directoire. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Directoire. Les procès-verbaux des réunions du Directoire seront signés par le président du Directoire qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout membre du Directoire de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Directoire. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) sont de la compétence du Directoire.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société incluant au moins un Administrateur A ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne - notamment un Administrateur B unique - à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire et ce dans les

limites des pouvoirs qui leur auront été conférés qui seront limités dans un souci de clarté à l'exécution de documents ou ordres en relation avec des transactions dûment approuvées par le Directoire.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membre ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Directoire de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés par l'Actionnaire pour une durée maximale de six ans renouvelable.

Art. 20. Réunions du Conseil de Surveillance. Les membres élus du Conseil de Surveillance proposés pour élection par l'assemblée générale des actionnaires seront en droit de proposer parmi eux le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance tiendra ses réunions aussi souvent que nécessaire.

Art. 21. Résolutions du Conseil de Surveillance. Pour que les résolutions du Conseil de Surveillance soient valables, tous les membres du Conseil de Surveillance doivent être convoqués par écrit avant la date indiquée pour cette réunion et une majorité des membres doit être présente à cette réunion. Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être valablement tenues sans avoir été formellement convoquées dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents à cette réunion et aucun d'eux ne conteste la tenue de cette réunion ou tout sujet figurant à l'ordre du jour.

Le quorum du Conseil de Surveillance consistera en la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Surveillance tenant réunion et devant inclure le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance adoptera ses résolutions à la majorité absolue des votes des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

Les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de

télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront retransmises de façon continue.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 22. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance exercera un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire sans interférer dans cette gestion.

Art. 23. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants seront nommés par le Directoire.

Le ou les réviseurs seront nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs enregistrés auprès de la commission de surveillance du secteur financier.

Le Directoire déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Le ou les réviseurs sont rééligibles.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Directoire de la Société. Le Directoire de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 27. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 28. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

POUR STATUTS COORDONNES

Henri HELLINCKX

Notaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, **le texte anglais** fera foi.